

L'EUROPE DES PHILOLOGUES. CORRESPONDANCES - 3



GASTON PARIS · PAUL MEYER

CORRESPONDANCE

éditée par Charles Ridoux,
avec la collaboration d'Ursula Bähler et d'Alain Corbellari



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie de la part de ses éditeurs, Charles Ridoux, Ursula Bähler et Alain Corbellari, l'ouvrage suivant : *Gaston Paris – Paul Meyer. Correspondance* éditée par Charles Ridoux avec la collaboration d'Ursula Bähler et d'Alain Corbellari, Firenze, Edizioni del Galluzzo per la Fondazione Ezio Franceschini, 2020, LXXXI – 804 p.

Ce volume est le dernier paru dans la série *L'Europe des philologues. Correspondances / L'Europa dei filologi. Epistolari*, qui publie, par l'intermédiaire de la Fondazione Ezio Franceschini – Archivio Gianfranco Contini et grâce au professeur Lino Leonardi, de l'université de Sienne, les correspondances de romanistes européens de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Les éditions sont le

travail du Groupe international de recherche sur l'histoire de la philologie romane, créé dans le cadre de ma chaire du Collège de France et financé par les fonds de recherche de mon prix Balzan. En créant ce groupe de travail, j'ai, je l'avoue, cédé à une mode. Dans bien des domaines du savoir, les travaux consacrés à l'histoire de chaque discipline tendent aujourd'hui à se multiplier. On se penche sur les grandes figures fondatrices, on étudie leur œuvre, on édite leur correspondance. Est-ce le signe d'une réflexion fondatrice, d'un doute, d'un épuisement ? À chacun d'en juger.

La correspondance de Gaston Paris et Paul Meyer est, de toutes, la plus volumineuse et la plus importante par son contenu comme par la place que les deux savants ont tenue dans leur discipline. Elle réunit 499 lettres échangées de 1861 à la mort de Gaston Paris en 1903. Encore de nombreuses lettres ont-elles disparu. Or, les deux hommes passaient l'un et l'autre la plus grande partie de l'année à Paris, où ils se voyaient constamment. C'est dire que leurs relations personnelles, leur collaboration scientifique étaient étroites et leurs interventions dans la vie académique comme aussi dans la vie publique concertées. Pour autant, on hésite à les définir comme des amis très proches. Ce n'étaient pas Oreste et Pylade.

Ils se sont connus à l'École des Chartes et ont suivi des carrières classiques et parallèles. Gaston Paris a été directeur d'études à la jeune École pratique des hautes études, professeur au Collège de France, dont il a été l'administrateur, membre de l'Académie des inscriptions et

belles-lettres et de l'Académie française ; Paul Meyer a été lui aussi membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et professeur au Collège de France, puis directeur de l'École des Chartes. Ils avaient moins de vingt-cinq ans quand ils ont fondé la *Revue critique* avec le latiniste suisse Charles Morel et l'orientaliste d'origine allemande Hermann Zotenberg, à peine plus de trente lors du lancement de *Romania*. Dans leur correspondance, les questions liées aux deux revues tiennent une place très importante. Discussions sur la qualité des articles reçus et sur la compétence (nulle, juge Meyer) de leurs auteurs, sur leur retard, sur celui de l'imprimeur, sur ses factures, sur la correction des épreuves, sur la composition de chaque fascicule, qui compte un nombre de pages déterminé (contrainte qui s'impose encore à *Romania*). Les lettres seraient beaucoup moins nombreuses sans ces tracas toujours renouvelés et les chamailleries qui s'en suivent.

Paul Meyer, de six mois le cadet de Gaston Paris, était, quand ils se sont connus, plus avancé dans ses études à l'École des chartes. Au début de leur correspondance, il lui donne des conseils avec d'autant plus de naturel que ce protestant rigoureux et exigeant a conscience d'être le plus savant. Mais Gaston Paris fera une carrière plus rapide et plus brillante. Au début, il le doit sans doute un peu à son père, Paulin Paris, pionnier de leur discipline, membre de l'Académie des inscriptions et professeur au Collège de France dans une chaire où son fils, à peine trentenaire, le remplacera plusieurs fois avant de lui succéder. Il est servi aussi par son caractère : une courtoisie bienveillante, une aisance de manières, de l'éloquence, tout à l'opposé de Paul Meyer, sec, cassant, péremptoire dans ses jugements et ses condamnations, ne laissant rien passer, ne transigeant sur rien, méprisant les mondanités, tirant gloire de s'y dérober et d'être incapable d'improviser un petit discours (« Je ne sors pas de l'école normale », lettre 10).

C'est cependant Meyer dont le style a le plus de verve, de liberté et de fantaisie. Paris, qui adopte volontiers en réponse le même ton, est spontanément plus sobre. Paul Meyer, fier de ses compétences, écrit volontiers en anglais, italien ou provençal. Il semble considérer que ces langues, et surtout la dernière, comme le latin selon Boileau, « dans les mots bravent l'honnêteté ». Il recommande à Gaston Paris les filles de Carpentras. Il lui cite une chanson provençale un peu leste. Il s'émeut qu'en Catalogne, de l'autre côté de l'étroite ruelle sur laquelle donne sa chambre, une jeune femme néglige de tirer ses volets pour faire sa toilette et lui adresse un sourire provocant. Il se réjouit que sur une plage anglaise les boutons des costumes de bains de certaines dames aient sauté. Il se plaint d'ennuis de santé, conséquence de ses fredaines. Gaston Paris se laisse peu entraîner sur ce terrain, sinon pour le mettre en garde (lettre 15).

L'âge venant le ton change, surtout dans les lettres consacrées à la gestion quotidienne de *Romania*. Celui de Meyer peut alors être acide, parfois brutal. Paris ne pense à rien, oublie tout, accepte par paresse ou faiblesse des articles qu'il aurait dû refuser, relit ou renvoie mal les épreuves, est aimable avec des imbéciles. Le coupable s'excuse de bonne grâce, parfois se défend, parfois se risque à en remontrer à ce Paul Meyer, dont il disait pourtant « Paul Meyer sait tout ». Il lui arrive même de se rebeller :

Je retrouve – sans plaisir – dans votre lettre un ancien Meyer qui depuis longtemps ne m'avait pas apparu. Je me disais cela en lisant le début où vous me gourmez un peu trop παιδαγωγικῶς (lettre 137).

Il semble que, plus Paris devient un personnage important, plus Meyer le rabroue comme un mauvais petit élève, lui faisant toujours le reproche implicite de se disperser et de chercher les honneurs. En 1875, sa lettre de félicitations à Gaston Paris qui vient d'avoir la Légion d'honneur est un modèle d'amicale perfidie (lettre 115). Mais amis, ils le restent profondément et indéfectiblement. L'âge venant, les deuils et les joies familiaux sont l'occasion de lettres qui le disent autant que les lettres enjouées de la jeunesse.

Il est cependant une brève période, en 1872, où c'est Gaston Paris qui manifeste son mécontentement. Peu de chose, mais en lien avec la situation politique. Karl Bartsch, un collègue allemand, avait traduit en ancien occitan une chanson humoristique anti-française. Paul Meyer juge la France insultée et en fait une affaire d'État. Il se défend pourtant d'être nationaliste. Il se dit « fédéraliste », est lié à Frédéric Mistral et fréquente les félibres. Mais depuis la guerre de 1870, où il a servi comme garde mobile pendant le siège de Paris, il hait les prussiens et supporte mal ses collègues allemands. Gaston Paris, plus mesuré, plus élégant, reste fidèle à ses amitiés d'outre Rhin. Il a étudié deux ans à Bonn. Paul Meyer, qui, préfère depuis toujours explorer les bibliothèques anglaises, riches en manuscrits français, peste quand il rencontre des allemands à Oxford.

Mais vingt-cinq ans plus tard, les deux amis se retrouvent unis pour la défense d'une même cause. Ils sont dreyfusards, et des dreyfusards engagés. Il va sans dire que la correspondance offre de cette période un reflet passionnant. On sait que Paul Meyer est appelé à témoigner comme expert au procès de Rennes, qu'il démontre avec sa fermeté habituelle que l'écriture du bordereau n'est pas celle de Dreyfus et que dans une page célèbre de *Jean Santeuil*, Proust rend hommage à sa rigueur, à son indépendance d'esprit, à son amour de la vérité pour la vérité. Gaston Paris, de son côté, très lié à Gabriel Monod, est bien loin d'être inactif, ce qui ne l'empêche pas de se permettre aux dépens de Théodore Reinach une plaisanterie antisémite : « Vous savez qu'on a découvert que le tact est la seule faculté qu'on ait localisée : elle siège dans le prépuce » (lettre 446). Tout ce qui touche à cette période et au rôle des deux amis dans l'affaire est très savamment décrit et analysé par Ursula Bähler dans son livre *Gaston Paris dreyfusard. Le savant dans la cité* (CNRS Éditions, 1999), puis dans sa monographie *Gaston Paris et la philologie romane* (Droz, 2004). Ces deux ouvrages éclairent de nombreux aspects de la correspondance, sur le malheureux *Kutschkelied*, cause du différend entre Bartsch et Meyer, sur l'affaire Dreyfus et sur bien d'autres choses.

L'édition de cette correspondance a demandé de longues années. C'était en effet un travail énorme, non seulement à cause du nombre et de la densité des lettres conservées, mais surtout à cause du nombre de personnes, d'événements, d'ouvrages, de publications mentionnés dans chacune. M. Charles Ridoux a eu le courage de s'atteler à une tâche qui en avait découragé plus d'un. Il a fait précéder son édition d'une très longue introduction qui situe la correspondance dans le contexte d'une époque et d'un milieu que sa thèse, *Évolution des études médiévales en France de 1860 à 1914* (Champion, 2001), lui avait rendu familiers. Son travail, dont les deux maîtres de conférences de ma chaire, Mme Odile Bombarde et Mme Catherine Fabre, ont bien voulu faire une première relecture matérielle, a très largement bénéficié ensuite de la compétence des deux grands spécialistes de la question que sont Mme Ursula Bähler, professeur à l'université de Zurich, dont les travaux ont déjà été mentionnés, et M. Alain Corbellari, professeur aux universités de Lausanne et Neuchâtel, auteur de *Joseph Bédier écrivain et*

philologue (Droz, 1997). La conjugaison de ces compétences a pour résultat que les lettres sont accompagnées d'une annotation remarquablement précise et complète. Les personnes citées sont toutes scrupuleusement identifiées. On peut toujours estimer que tel personnage connu pouvait être présenté plus brièvement, tandis que tel fait ou événement plus obscur auraient mérité un éclaircissement, mais de tels jugements sont subjectifs et varient avec chaque lecteur.

On doit à Mme Bähler et à M. Corbellari les deux premiers volumes de la série L'Europe des philologues, la correspondance de Gaston Paris et de Joseph Bédier, publiée par leurs soins conjoints en 2009, et la réédition revue et complétée par Mme Bähler de la correspondance de Gaston Paris et de Karl Bartsch, partiellement publiée une première fois par Mario Roques entre 1927 et 1932. Le prochain volume, confié à Mme Patrizia Gasparini, est en voie d'achèvement. Il est consacré à la correspondance de Gaston Paris et de Pio Rajna.

Sylvie Daubresse

Conjurer la dissension religieuse

*La justice du roi face à la Réforme
(1555-1563)*



ÉPOQUES

Champ Vallon

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le livre de Sylvie DAUBRESSE, *Conjurer la dissension religieuse. La justice du roi face à la Réforme (1555- 1563)*. Ceyzérieux, Champ Vallon, 2019, 463 p.

Dans la génération des années 1550, une part des élites sociales et intellectuelles du royaume de France adhère à la Réforme. Les prêches se multiplient, des baptêmes suivent le rite de Genève, des magistrats favorisent l'implantation du calvinisme dans les villes, des gentilshommes rejettent par la force les cérémonies et le clergé traditionnels. L'élan de fondation un peu partout de communautés réformées, la conversion d'aristocrates et de membres des familles royale et princières font croire à un prochain ralliement de l'État monarchique. Le constat de l'inefficacité des répressions, la mort tragique du roi Henri II et la fragilité du pouvoir de rois

mineurs ouvrent un créneau événementiel où le triomphe de la Réforme semble imminent. Ces années cruciales ont bénéficié de nombreux travaux, ceux de William Monter sur les périodes de répression, de Denis Crouzet sur les passions antagonistes, de Hugues Daussy sur l'avancement du protestantisme jusqu'aux portes du pouvoir. Les sources judiciaires ont fondé les recherches de Barbara Diefendorf, d'Alfred Soman. Appuyé aussi sur ces archives, le livre de Sylvie Daubresse a le grand mérite de mettre en œuvre l'ensemble des fonds du parlement de Paris, de croiser les données des registres d'arrêts criminels, des liasses des minutes d'informations criminelles et aussi de leurs reflets dans les archives du Parlement civil.

L'étude s'étend de juillet 1555 à avril 1563, soit depuis la paix d'Augsbourg qui admettait le passage à la Réforme d'une grande partie des Etats allemands, jusqu'à la paix d'Amboise qui mettait un terme à la première des guerres françaises de religion. L'exposé est divisé en trois parties chronologiques : les premières incertitudes de la répression judiciaire de 1555 à 1559, les tentatives de conciliation en 1560 et 1561 et puis l'impuissance du Parlement

en 1562 et 1563 ; une quatrième partie méthodique présente un bilan des condamnations, un tableau social des accusés et une chronique de la guerre civile dans l'année 1562.

Tous les pouvoirs en ce siècle étaient fondés sur un principe de justice. Les édits et ordonnances politiques du souverain étaient conçus comme des mesures de justice. Les tribunaux, porteurs de sa justice déléguée, avaient le devoir politique de restaurer l'unité religieuse du royaume. Une mission majeure du Parlement, telle que ses magistrats la reconnaissaient, était de contrôler les tribunaux inférieurs, d'empêcher les errements d'officiers locaux, d'affirmer l'obligation d'appel de leurs sentences en cas de peines afflictives.

Au cours des années 1550 les poursuites judiciaires pour « faits de religion » ne traitaient au début que d'écart de paroles tendant au luthéranisme. Bientôt, la montée des assemblées protestantes, les affluences aux prêches, la conviction même de quelques magistrats inquiétaient Henri II qui vint en personne le 10 juin 1559 parler devant la cour et – intervention inouïe – faire arrêter plusieurs conseillers. Des procès plus rigoureux allaient s'en suivre. Le cas le plus célèbre est celui du conseiller Antoine Dubourg, avouant sa foi réformée, condamné à mort, étranglé puis brûlé le 23 décembre 1559. Son procès avait duré six mois, car le Parlement veillait à l'observation scrupuleuse des règles de droit, aux possibilités de récusation, à la solidité des preuves, à l'exactitude des procédures, à la mise en œuvre de toutes les garanties de défense qui à cette époque étaient accessibles à un accusé. L'étude précise de Sylvie Daubresse sur les huit années examinées révèle 1317 affaires de religion. Sur ce nombre d'accusés, 28 furent exécutés (3%), dont 17 dans la seule année 1559. La période de répression eut ses limites de conjoncture, de durée et de types de sentences. Les contemporains pouvaient observer que le nombre des mises à mort ne ralentissait pas l'expansion de la Réforme. En mars 1560, l'édit de pardon publié à Amboise, voulu par la régente Catherine de Medicis et par le chancelier Michel de L'Hospital, assuma l'évidence de l'échec. Le Parlement dut changer sa jurisprudence et dès lors renvoya la plupart des prévenus avec une simple admonestation, une amende honorable, une profession de foi catholique, des amendes et aumônes et, au pis, des peines de bannissement. Le détail des procès révèle la relative efficacité de ces styles d'indulgence ; en effet, on ne trouve pas d'exemple de récidive parmi les accusés qui avaient été renvoyés sur réprimande et admis à revenir dans le sein de l'Église.

On sait que la nouvelle attitude de la cour fut interprétée comme une permission du culte et même comme un encouragement aux coups de force locaux. La recherche royale d'un équilibre des confessions et la mansuétude judiciaire confirmaient dans la noblesse protestante l'espérance et l'illusion du succès de ses prises d'armes. Le pays plongeait ainsi, en 1562, dans une véritable guerre civile. Les sentences du Parlement dans ce contexte de déchainement de violences reflétaient les avatars de divers affrontements locaux où des officiers royaux se trouvaient compromis. Ainsi à Senlis, Montdidier, Meaux, Orléans et autres lieux trop proches de Paris, des notables protestants et notamment des juges locaux avaient pu prendre le contrôle d'une ville et d'une région. A Senlis, la cour réussit à faire le procès d'une quarantaine d'accusés ; sept d'entre eux furent pendus dont le lieutenant du bailli, la plupart des autres libérés après réprimandes. A Orléans, un conseiller du parlement, Baptiste Sapin, avait été en novembre 1562 arrêté par le gouverneur protestant, sommairement jugé et pendu. Le crime, qualifié de lèse-majesté, entraîna des décrets de prise

de corps, mais les accusés, tous contumaces, ne furent jamais jugés. Bientôt, le Parlement, parce qu'il était dépourvu de main forte et parce qu'il était obligé de ratifier la politique conciliatrice de la régente, enregistra la paix qui venait d'être conclue en mars 1563 à Amboise. Cette mesure, en suspendant les opérations guerrières, mettait fin à la période de répression judiciaire.

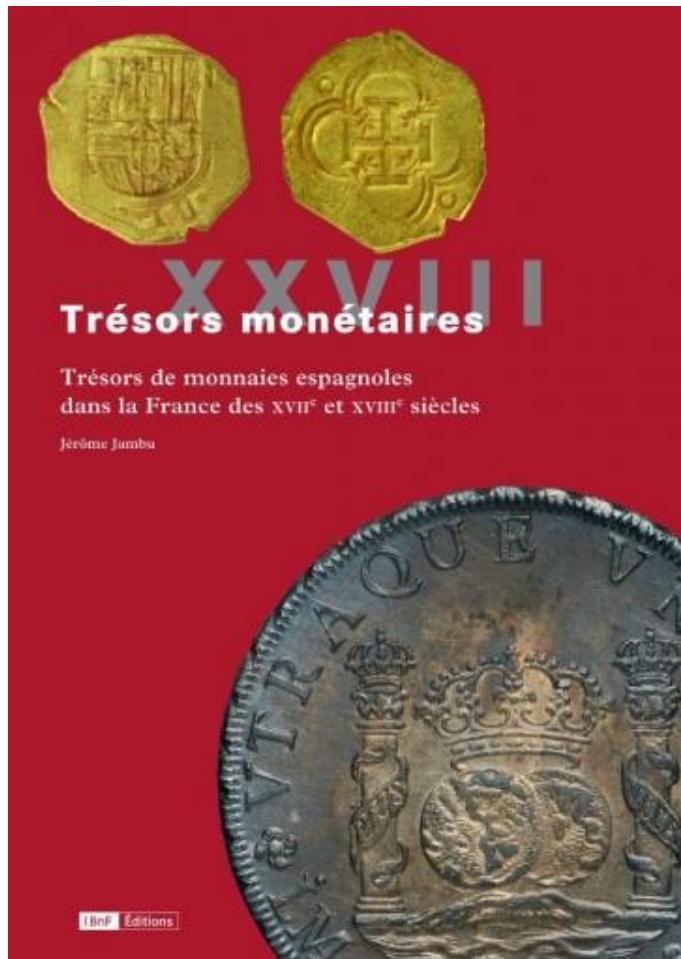
Dans le traitement des conflits religieux, depuis les années 1520, le Parlement avait construit une longue expertise, qui ne tenait ni de savoirs théologiques qui n'étaient pas de sa compétence, ni de directives politiques, mais de sa seule pratique, empirique et scrupuleuse. Les noms de quelques magistrats peu connus reviennent dans des centaines de cas, comme Louis Guyant, très longtemps en charge, de 1522 à 1563, ou bien Gilles Bourdin, procureur général depuis septembre 1557, ou encore , parmi les plus prudents et plus conciliants des présidents, Christophe de Harlay, nommé en 1556, et Christophe de Thou, en charge en décembre 1562.

Cette très considérable étude fondée sur les archives du Parlement porte un éclairage original, entièrement neuf, sur les enjeux des premières années des guerres de religion. Sylvie Daubresse a choisi d'expliquer la logique de l'institution. Loin des tentations d'apologétique compassionnelle, elle présente la vision du Parlement, pour elle-même, avec sa recherche constante de vérité et son respect des règles de procédure, quelle que fut l'orientation répressive ou tolérante de l'instant. A cette époque, les pouvoirs, celui du roi ou celui des tribunaux, qui tentaient d'endiguer la montée de la Réforme, ne disposaient d'aucune institution de contrainte sociale, confrontée à une dynamique puissante et invisible comme la conviction religieuse. Le spectacle terrifiant de quelques bûchers n'empêchait pas l'enthousiasme des convertis et l'inexécution des décrets de justice. Au Parlement, les réquisitions des procureurs suivaient, bien sûr, les orientations du Conseil du roi et reflétaient leurs hésitations et fluctuations. La cour dans ses informations et arrêts respectait certes les ordonnances royales et suivait volontiers les avis des procureurs, mais elle demeurait attentive et fidèle à sa propre jurisprudence très ancienne et très savante. Au-delà de la conjoncture religieuse, le choc des évènements mettant à l'épreuve le parlement de Paris illustre la force presque intemporelle de cette instance pluriséculaire, « les premiers juges du monde » selon l'expression de Michel de L'Hospital. L'analyse par Sylvie Daubresse des débats, enquêtes et décisions du Parlement prend rang parmi les grands travaux récents d'histoire des institutions et faits sociaux.

Le livre comprend de copieuses annexes : chronologie, principaux arrêts et édits publiés en pièces justificatives, tableaux statistiques de la jurisprudence, etc.

L'histoire de ce moment décisif des affrontements religieux reçoit dans ces pages une contribution désormais essentielle.

Yves-Marie BERCE



essentielle.

Les plus anciennes des monnaies mises au jour sont des pièces d'or espagnoles du début du xvii^e siècle. Elles ont été trouvées en avril 2014 enfouies dans les sables de la plage de Donville, dans la baie du Cotentin, près de Granville. Le Département des recherches archéologiques subaquatiques et maritimes (Drasm) a recueilli une vingtaine de pièces, reliquat de sommes plus importantes disparues, consistant en doubles escudos, frappés à Séville dans les années 1620. Ces pièces dont le modèle avait été créé en 1534 et portait au droit le dessin complexe de l'écu des souverains espagnols. Fabriquées grossièrement, souvent décentrées et découpées à la cisaille, elles étaient dites *macuquinas*, c'est à dire mal taillées. En France, elles étaient appelées pistoles. L'analyse métallique mesure les traces d'argent et d'étain, employés dans l'alliage de l'or. Ces résultats signalent leur provenance du filons de la vice-royauté du Pérou, l'actuelle Colombie, qui en effet au xvii^e siècle comptait pour 40 % de la production mondiale d'or. Le site de la trouvaille était un point écarté du rivage, lieu de trafics de fraude évitant la levée de taxes sur le port de Granville. La perte des pièces était sans doute due à un accident de transbordement. Cette somme représentait le profit de marchands de Basse Normandie qui avaient l'usage de vendre à Séville des draps de Coutances et des laines de Jersey.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le livre de Jérôme JAMBU. *Trésors de monnaies espagnoles dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Bibliothèque nationale de France, avril 2019, in-4°, 180 p., 13 pl. (*Trésors monétaires*, tome xxviii, 2019).

Quatre études de trésors monétaires récemment découverts effacent les idées reçues sur la circulation des espèces et la conjoncture économique dans la France des xvii^e et xviii^e siècles. Il s'agit en effet de monographies qui parviennent à une complétude exceptionnelle en conjuguant la description numismatique, les sources historiques et les analyses métalliques. Je dois dire, d'entrée de jeu, que l'étude de Jérôme Jambu apporte à l'histoire de l'économie monétaire des siècles modernes une contribution

Un second trésor espagnol a été trouvé en mars 2014 dans le bourg de Castillonnès, en Agenais. Il contenait 45 pièces d'or, soigneusement rangées dans une bourse de coton vert. Il s'agit encore de pistoles frappées à Séville vers 1620 et jusqu'en 1635. La cachette était aménagée dans l'épaisseur d'un mur dans une maison de notables, un édifice du XIV^e siècle, sis au cœur de l'enceinte de la petite cité fortifiée, ancienne bastide des Plantagenets. Le magot provenait sans doute des passages de travailleurs migrants ou colporteurs venant de Navarre ou de Castille par les routes du Pays Basque. Ce coin précis de l'Agenais a été en 1637 le théâtre de la révolte paysanne des Croquants ; il est très vraisemblable que la cache résulte de la précaution d'un marchand ou petit robin paniqué dans un instant de guerre civile. Un troisième trésor fut trouvé en 1993 dans une maison d'Aurillac. Il s'agit de vingt-quatre pièces d'or, vingt louis d'or et quatre pistoles des années 1650. Elles étaient conservées en rouleaux dans un tube de métal. Elles étaient en état neuf, sans aucune usure, visiblement pesées et classées pour thésaurisation. Là aussi, on peut deviner à l'origine les pécules de migrants revenant de Castille vers leur Auvergne natale.

Le trésor de l'épave de la *Jeanne-Elisabeth* appartient à une autre époque et un autre courant de commerce. Il consiste en piastres, pièces d'argent de 4 et de 8 réaux, retrouvées dans les débris de ce bateau suédois naufragé sur un banc au large de Maguelonne le 19 novembre 1755. Les archives de la maison Roux, compagnie d'armateurs à Marseille, révèlent que la cargaison venant de Cadix montait à 24.300 pièces. La plus grande partie a disparu, pillée vers 2000 par des sportifs malhonnêtes, qui furent condamnés en justice en 2015. Environ quatre mille piastres ont été récupérées au fond de la cale ensablée par des plongeurs de la Drasm au travail depuis 2008. Elles ont été identifiées comme des frappes des ateliers monétaires de Mexico (Nouvelle Espagne) et de Lima (Nouvelle Castille) des années 1750. En effet, l'argent américain nourrissait alors la circulation monétaire mondiale ; au cours de la seule année 1755, l'Espagne a reçu de son empire vingt-trois millions de piastres dont la France acquérait le tiers. Le cycle de production et commerce durait moins d'un an. Les piastres de la *Jeanne-Elisabeth* avaient été frappées à Lima en janvier 1755, embarquées à Callao, elles avaient passé le cap Horn et étaient arrivées en août à Cadix. Elles y étaient conditionnées en rouleaux et chargées le 30 octobre pour s'en aller sombrer deux semaines plus tard. La maison Roux avait la pratique intensive d'acheter des tonneaux de blés et des caisses de piastres achetées comme marchandise. La *Jeanne-Elisabeth* était un navire suédois, battant un pavillon neutre qui devait la protéger des vaisseaux anglais de Gibraltar et Minorque et aussi des corsaires marocains de Salé. Les cargaisons d'argent qui parvenaient à Marseille y étaient vendues en France aux hôtels des monnaies pour y être refrappées au coin du roi. Une moindre partie continuait le voyage vers l'Empire Ottoman et même jusqu'en Chine pour servir à des monnayages plus lointains ou aux œuvres d'orfèvrerie.

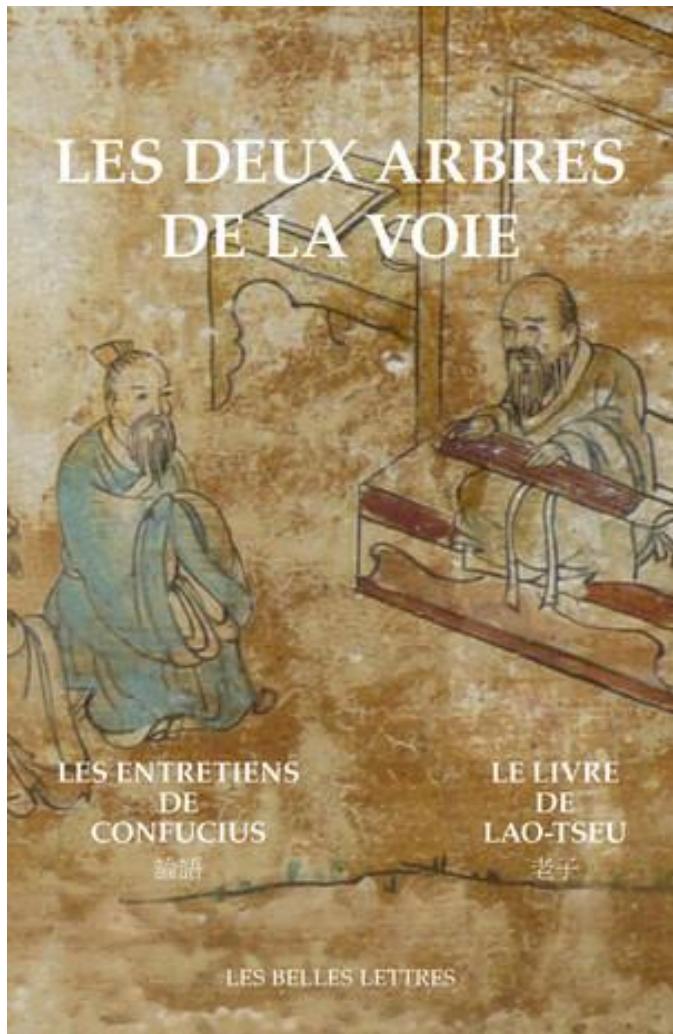
Les études de ces divers trésors permettent de réviser les interprétations traditionnelles de l'histoire économique des Temps modernes. Elles font découvrir l'ampleur de l'apport espagnol dans les circuits monétaires de l'ancienne France. Les pistoles qui constituaient l'espèce majeure du marché français, même devant les louis d'or créés en 1640, provenaient des gains des nombreux Français, humbles migrants, artisans et domestiques, partis travailler dans les grandes villes d'Espagne et également de l'exportation continue vers l'Espagne des produits très estimés de l'artisanat français. Leurs sites de trouvailles dessinent la géographie de ces échanges, ports de Bretagne et de Normandie, frontières de Picardie et de Champagne,

campagnes d'Aquitaine et d'Auvergne. Les pièces espagnoles, frappées très régulièrement, de bon titre et de bon poids, étaient une garantie et un refuge de valeur, au point que, vers 1630, elles représentaient 70 % des levées fiscales arrivant dans les caisses des receveurs des finances des généralités.

Par principe politique, la Cour des monnaies de Paris sous-évaluait la valeur des pièces espagnoles, leur attribuant par ordonnance un tarif de 6 livres six sous en 1602, montant à 10 livres en 1636, 11 livres en 1666 et jusqu'à 13 livres au moment de leur interdiction en 1710. En fait, les pistoles étaient dans la vraie pratique toujours prisées plus haut de quelques sous, voire de une ou deux livres. En tout temps, un débiteur a intérêt à valoriser au mieux les pièces de ses versements. L'État, souvent débiteur, devait donc se résigner dans l'urgence des guerres à surpayer au-delà du tarif de sa propre ordonnance ses négocios extérieurs. Les responsables, Colbert par exemple, étaient obligés de correspondre au marché pour garder l'or en France et éviter la fuite des espèces précieuses au-delà des frontières où elles étaient mieux évaluées.

Le commerce intérieur français était aux Temps modernes étroitement limité par le défaut de numéraire. Les marchands devaient recourir à d'autres moyens de paiement, en nature, en troc, par papiers fiduciaires chez les notaires, règlements différés, crédits, prêts et usures. Ce fut vers 1580 que se développa l'entrée de l'or espagnol. Cet apport silencieux ou inavoué, continué en dépit de décennies de guerres, a pendant longtemps assuré les principaux échanges monnayés dans le royaume. Après le décri des pistoles et l'imposition au xvii^e siècle du monopole des espèces françaises, la gloire du monnayage français au coin du roi ne fut possible que grâce à la fourniture d'argent des Amériques acheté à Cadix comme une marchandise.

Le livre comprend de copieuses annexes : le tableau des lois françaises, le cours de la pistole de 1602 à 1708, la liste des 47 trésors d'or espagnol, le catalogue des 4178 pièces provenant de la *Jeanne-Elisabeth*, les planches photographiques de la totalité des pièces des trésors de Donville, Castillonnes, Aurillac et de la *Jeanne-Elisabeth*, les types des pièces de 2, 4 et 8 réaux, etc.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de Jean Levi paru aux Belles Lettres à la fin de 2018, *Les deux arbres de la Voie, Le Livre de Lao-Tseu, Les entretiens de Confucius*. Dans le coffret qui les réunit se trouve la première traduction conjointe de deux œuvres majeures de la pensée chinoise. On ne sait pas exactement qui était Laozi, l'auteur présumé du *Dao de jing*, ni même s'il a existé. On ignore si ce livre fut composé par lui seul ou s'il est une compilation de plusieurs textes ajoutés au fil du temps. Quant à Confucius (551-479 av. J.-C.), dont la réalité n'est pas mise en doute, ses *Entretiens* (*Lunyu*) sont la retranscription par ses disciples de ses propos ou des conversations qu'il a eues avec eux. Ces livres appartiennent à des traditions littéraires sensiblement contemporaines, puisque leur composition remonte au IV^e s. avant notre ère, mais de nature très différente, opposée même.

En évoquant les deux arbres de la Voie, Jean Levi se réfère à Robert Musil pour qui la Science et la Poésie sont les deux arbres de la vie, à la fois complémentaires et disjointes. L'œuvre de Laozi et celle de Confucius forment en effet deux pôles antagoniques à partir desquels la pensée chinoise n'a cessé de se nourrir depuis vingt-cinq siècles. Les deux œuvres se rattacheraient à des mythes fondateurs proches, mais de résonnance différente. Les *Entretiens* font de Yu le Grand qui sauva le monde du déluge la figure emblématique du souverain civilisateur, tandis que la *Voie et la Vertu* dériverait plutôt de l'histoire de Fuxi et Nüguā, un frère et une sœur qui furent seuls sauvés du déluge et dont l'union incestueuse donna naissance aux souverains inventeurs de la civilisation. Ce sont deux récits de portées contraires, le premier invoquant le respect du monarque qui a sorti les hommes de l'animalité, le second suggérant que tous les malheurs de l'humanité ont résulté précisément du divorce entre l'homme et l'animal. Du côté de Confucius se trouvent la morale, le rite, les vertus viriles (même tempérées de retenue) ; du côté de Laozi, la nature, le non-agir, l'effacement. Confucius, avec la notion de l'Être, place l'homme au centre de l'univers ; pour Laozi, avec la

notion du Non-Être, l'homme qui résiste au cours naturel des choses attire sur lui toutes sortes de calamités et d'autre part, à l'impermanence des choses, s'oppose la permanence du Dao, le principe vital à l'origine de toutes choses.

Le mérite de Jean Levi est de montrer qu'il existe aussi quelques passerelles entre les deux voies quand rien ne semble les réunir. En effet, ceux qui se réclament de l'un de ces deux modes de pensée ne répugnent pas à s'approprier des idées ou des conduites issues de l'autre pôle. Toutefois, si dans une visée syncrétique, certains érudits ont parfois cherché à aller plus loin en tentant de concilier ces textes, en mettant en avant leur complémentarité ou en pointant leurs thèmes communs, ils n'y sont guère parvenus. En revanche, Confucius et Laozi eurent en commun de préconiser le non-agir et l'enseignement sans paroles.

Jean Levi accompagne ses traductions d'une analyse des deux œuvres, en tenant compte des découvertes récentes de manuscrits sur bambou et sur soie qui nous en dévoilent des fragments. Ces manuscrits ont en effet permis de lever des ambiguïtés relativement aux versions transmises jusqu'à nous. Assez nombreux dans le cas du *, ils présentent l'immense intérêt de livrer le texte nu, tel qu'il circulait dans l'antiquité, sans les commentaires ajoutés par la suite qui en ont obscurci le sens plus souvent qu'ils ne l'ont éclairé. Or, quand on compare leurs textes, remontant pour les plus anciens à la fin du IV^e siècle avant notre ère, avec les versions transmises par des générations de savants, on constate peu d'altérations. Du moins, quand changements il y a, le sens initial n'est guère modifié.*

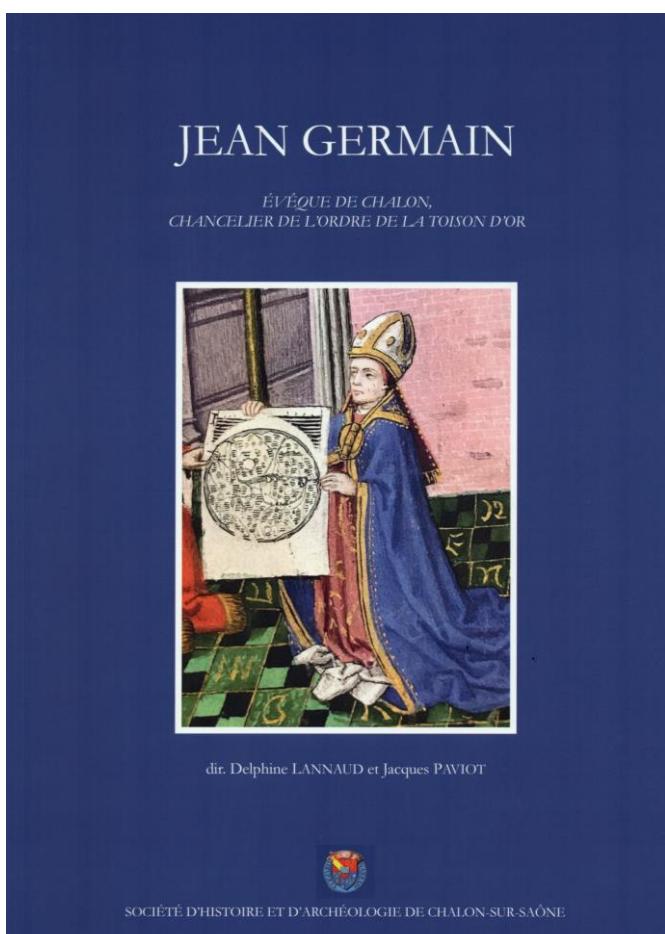
La traduction du *Livre de la voie et de la vertu*, en regard du chinois, réussit à conserver la forme poétique de l'original. Cet ouvrage dont le propos est philosophique apparaît comme une authentique œuvre littéraire. Il ne comprend aucune allusion à l'époque passée ou présente, ce qui lui confère une dimension intemporelle. Et quelques parties rimées « lui donnent une indéniable puissance incantatoire ». Les *Entretiens* sont au contraire ancrés dans leur temps, bien qu'ils aient été consignés après la mort du Maître. En effet, l'ouvrage fourmille de détails, d'allusions au contexte historique dans lequel vivait Confucius. Jean Levi dresse de ce dernier un portrait subtil, il retrace les épisodes de sa vie, à vrai dire une vie d'errance, en la situant dans l'environnement social de son époque, traversée par de profonds bouleversements. Il parvient à démarquer son récit de l'hagiographie qu'ont entretenue les lettrés depuis la dynastie des Han (206 av. – 220 apr. J.-C.). Pour cela, il s'appuie sur le texte même des *Entretiens* qui apportent les plus sûrs témoignages sur l'homme Confucius. Leur contenu donne une couleur particulière à l'ouvrage, que son traducteur considère comme « unique dans toute la littérature chinoise ancienne ». Selon lui, ses auteurs ont rendu dans un style particulier, elliptique et syncopé, la transcription des maximes et interjections de Confucius, après les avoir dûment sélectionnées dans un ensemble plus vaste, et en les privant du cadre dans lequel elles furent proférées. La part énigmatique du procédé relèverait d'une intention pédagogique : Confucius cherchait à dérouter son interlocuteur afin que celui-ci trouvât par lui-même la réponse à la question posée au Maître.

Dans les textes et les notes qui accompagnent ses traductions, très élégantes, Jean Lévi s'explique sur les difficultés auxquelles il s'est heurté. Par exemple, certaines maximes des

Entretiens sont pour lui des énigmes. D'autre part, le sens de quelques termes-clés varie en fonction du contexte, au point qu'il convient de les rendre en français de diverses manières. Ainsi de la notion de *ren* dans les *Entretiens*, traduite ici par « bonté », « bienveillance », « humanité », devient là « bon cœur », « urbanité » selon qu'il s'agit de la vertu suprême à laquelle seule le saint peut accéder ou d'une vertu plus commune.

Outre la qualité de la traduction des deux textes, leur édition est remarquable car elle s'accompagne d'une analyse très fine de chaque œuvre. Un riche apparat critique, un glossaire, une annexe sur l'authenticité des *Entretiens*, deux bibliographies, utiles aussi bien pour le sinologue que pour le lecteur ne connaissant pas le chinois, complètent l'édition bilingue des deux textes. Pour *Les deux arbres de la Voie*, Jean Levi a obtenu la médaille Stanislas Julien en 2019.

Jean LEVI, traducteur, *Les deux arbres de la Voie, Le Livre de Lao-Tseu, Les entretiens de Confucius*, Paris, Les Belles Lettres, 2018. CXXXI + 335 p. (vol. I), LXXXI + 259 p. (vol. II)



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de ses deux éditeurs, Delphine Lannaud et Jacques Paviot, *Jean Germain, évêque de Chalon, chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or*, Chalon (Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône), 2019, 174 pages.

Si Jean Germain, évêque de Nevers puis de Chalon, fut nommé par Philippe le Bon, dès la création de l'institution, chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, c'est qu'il fut plus qu'un simple prélat à la tête d'une circonscription religieuse. Son rôle notable dans la politique bourguignonne est d'abord exposé dans cet ouvrage, constituant les actes de la journée d'études du 27 octobre 2018 à Chalon, par Jacques Paviot, dans un premier chapitre intitulé *Jean Germain au service du duc de Bourgogne*. L'origine

même de l'évêque restait jusqu'à présent une question quelque peu obscure, dans la mesure où, après la mort du prélat, le duc de Bourgogne Philippe le Bon accorda à son neveu le comte Charles de Nevers tous les biens du défunt, puis la mainlevée de la succession de l'évêque "*lequel était de serve condicion et son homme sert*". Or, Jean Germain était né à Cluny, alors que son père, Jacques, bourgeois de cette ville, avait été affranchi. Jacques Paviot, sur la base de nombreux textes retrouvés, a reconstitué toutes les étapes des initiatives de Jean Germain pour faire reconnaître l'affranchissement de son père par les seigneurs successifs du lieu de naissance de Jacques, car ceux-ci tenaient cette terre en fief du comte de Nevers. L'analyse minutieuse de toutes les sources, à la lumière de dispositions oubliées des anciennes coutumes du Nivernais a permis à Jacques Paviot de faire la lumière sur cet aspect jusqu'ici inexpliqué de la vie de Jean Germain, et plus tard de sa parentèle. À cet égard l'enquête menée sur la famille de Jean Germain, son cercle de familiers et leur sort après la disparition de l'évêque est exemplaire.

Si les débuts, les études et l'entrée dans le service curial de Jean Germain étaient moins mystérieux, bien des points ont été cependant mis à jour, grâce au recours à des textes qui n'avaient jamais été remis en perspective. L'ascension du jeune clerc lui valut d'être nommé chancelier de la Toison d'or, institution que l'auteur connaît bien pour lui avoir consacré

plusieurs études. S'il ne fut pas présent aux neuf chapitres de l'Ordre qui se tinrent lorsque Jean Germain occupa cette fonction, il joua un rôle important au cours de celui tenu à Mons en 1451, lorsqu'après son sermon, il présenta au duc un livre "*à l'exaltacion et élucidacion de la religion chestienne et confutacion de la secte erronée de Mahommet*". Jacques Paviot montre combien l'intérêt de Jean Germain pour la croisade fut précoce : Bertrandon de La Broquière avait rédigé, à l'issue de son séjour à Damas en 1432, de nombreux textes offerts au duc de Bourgogne. Ce dernier les avait alors rapidement remis au chancelier de la Toison d'or pour les examiner et nul doute que ces éléments ont constitué de premières bases à ses cogitations en ce domaine pour élaborer ensuite ses appels à la croisade. Les rencontres qu'il fit par la suite au concile de Bâle lui donnèrent l'occasion de conforter ses thèses. Après 1445, il rencontra aussi Geoffroy de Thoisy, qui venait de jouer un notable rôle à Rhodes lors du difficile siège que les Mamlouks avaient imposé à cette cité l'année précédente. Plus tard, Jean Germain composera dans cette veine le *Trésor des simples*, intitulé aussi *le débat du Chrétien et du Sarrasin*. L'évêque de Chalon fut aussi choisi par le duc de Bourgogne comme ambassadeur, une première fois pour des discussions préliminaires en 1432 afin de rechercher les conditions d'une éventuelle paix dans le royaume et, très rapidement en 1433, pour le représenter au concile de Bâle où il se distingua d'abord dans des querelles sur les rangs protocolaires des divers envoyés, accrochages qui durèrent une bonne année. Lors des discussions de fonds, il se montra toujours défenseur zélé des positions du duc de Bourgogne, quitte à être accusé d'être "trop âpre et partial aux affaires du duc" et il le fut en effet jusqu'au concile de Ferrare. Plus tard, en 1447, il fut à la tête d'une ambassade auprès du roi de Bourges pour protester contre les empiétements des officiers royaux dans les terres bourguignonnes, puis, en 1451 et pour quelques années encore, repréSENTA-t-il le duc de Bourgogne, mais après 1457, on le voit se dédier davantage à son évêché.

C'est à ce dernier aspect qu'est consacré le chapitre de Delphine Lannaud qui a exposé le "parcours épiscopal singulier" de Jean Germain. Elle présente ainsi en détail son cursus universitaire. Hôte et sociétaire de la Sorbonne, licencié, puis maître en théologie, il franchit à Paris les nombreuses étapes lui permettant de consulter, puis d'emprunter des livres à la bibliothèque, même les plus surveillés. Delphine Lannaud a ainsi reconstitué une grande partie de la liste de ses savantes lectures. Comme l'auteur le démontre, sa carrière religieuse fut atypique - il n'est pas issu des ordres mendiants - et se traduisit d'abord par sa fonction de chapelain de la duchesse de Bourgogne, avant de devenir doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, puis recevoir une promotion à la tête de l'évêché de Nevers avant d'obtenir celui de Chalon-sur-Saône. Il s'y montra défenseur des droits et biens épiscopaux. D'où des conflits avec l'abbaye de Maizières, puis celle de Tournus, mais aussi son initiative en faveur d'un projet de nouvelles foires à Chalon.

Jacques Madignier a traité, lors de ce colloque, les relations de Jean Germain avec les chanoines de sa cathédrale. Il montre comment l'évêque et l'institution canoniale étaient porteurs de deux conceptions divergentes de la vie ecclésiastique. À la seconde revenait en principe le droit de nommer l'évêque et de gérer le diocèse durant les vacances épiscopales. Or, Jean Germain s'installe sur son siège de Chalon avec une vision très affirmée de son sacerdoce, lui donnant une place prééminente qui apparaîtra bien dans le traité qu'il rédigera -

Les deux pans de la tapisserie chrétienne – texte où le monde canonial semble étrangement absent. Jacques Madignier montre que, cependant, les chanoines dont le niveau d'études était, à Chalon, significatif, formaient autour de l'évêque des cercles très présents et qui participèrent à l'administration du diocèse. La liste des chanoines, reconstituée très complètement par l'auteur pour toute la durée de l'épiscopat de Jean Germain, est révélatrice de l'importance de ce monde canonial et constitue à elle seule une étude de ce milieu.

Audrey Szymczak, apportant un éclairage complémentaire sur une des œuvres de l'évêque de Chalon, a traité dans le présent recueil des relations de Jean Germain et des curés à propos du traité intitulé *Les deux pans de la tapisserie chrétienne*. Ce texte de l'évêque de Chalon est resté manuscrit et n'est connu que par sept exemplaires conservés en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ce long traité, commencé en 1457 et dont on ne possède cependant que les diverses parties d'un premier livre, rédigées jusqu'à sa mort en 1461, était destiné à former le personnel ecclésiastique, mais son ampleur tranche sur les habituels manuels pour curés que l'on conserve de cette époque où il n'existe point de séminaires. En dépit de sa probable faible diffusion due au caractère manuscrit d'une œuvre compacte, on peut la considérer, pour reprendre la juste expression d'Audrey Szymczak, comme un "témoignage de l'idéal sacerdotal auquel aspirait le haut clergé à la fin du Moyen Âge". L'auteur de cette belle étude a examiné minutieusement et comparé chacun des manuscrits encore existants et en a livré des reproductions en couleurs car les exemplaires de Philadelphie et de Bruxelles comportent, bien reproduits dans une annexe de ce volume, des illustrations, aquarellées pour le premier, en grisaille pour le second. C'est aussi à l'analyse de ce traité qu'elle s'est attachée, d'une manière subtile et particulièrement claire.

Tristan Vigliano a consacré sa contribution à "Jean Germain, penseur des relations entre Islam et Christianisme. Sur sa correspondance avec Jean de Ségovia". Ce dernier, professeur de théologie à l'université de Salamanque, archidiacre de Villaviciosa, proche du roi de Castille, fut l'un des principaux acteurs du concile de Bâle, où il se montra fervent défenseur des thèses conciliaristes. Cardinal en 1440, il dut rapidement renoncer à cette dignité et finit par se retirer au prieuré d'Aiton en 1451 et c'est peu après que commença sa correspondance avec Jean Germain, antérieurement rencontré à Bâle. On ne dispose cependant que du texte des lettres de Jean de Ségovia, ne connaissant les arguments supposés de l'évêque de Chalon qu'à travers les missives ou les réponses du premier. Jean de Ségovia développe dans sa première correspondance une thèse en faveur d'une voie pacifique pour convertir les Sarrasins, ayant eu connaissance de l'existence du traité du "*Débat du Chrétien et du Sarrasin*" sans l'avoir encore lu, ce qui constituait, dès l'abord, une méprise totale de la part du théologien espagnol. Cela n'empêcha cependant pas les deux ecclésiastiques de poursuivre, un temps, leurs échanges. Dans ses lettres, il semble bien que Jean Germain, évoquant en premier lieu l'aspect financier d'une négociation en ce sens, ait surtout souligné tous les autres dangers d'un tel processus. La réponse de Jean de Ségovia à une seconde lettre de Jean Germain, elle aussi perdue, comporte l'intérêt de détailler les divers éléments de l'argumentation de ce dernier, qui sont nombreux et que l'on peut notamment retrouver dans le "*Débat*". Parmi eux, l'idée que l'islam est une religion facile, de nature à séduire les populations peu cultivées et que, dans de telles conditions, il faut éviter tous les contacts de ce

genre. Ceci étant, cette correspondance, même connue à sens unique, constitue un point important des réflexions en cours à l'époque sur les relations entre les deux religions.

Les "Tombeaux, témoignages héraldiques et épigraphiques autour de Jean Germain" ont fait, dans ce volume, l'objet de nouveaux développements, sujet esquissé dans le *Journal des Savants* en 1983. Le sceau de la chambre épiscopale de Jean Germain, connu par un unique exemplaire, permet de connaître les armes effectivement portées par le prélat et ainsi d'authentifier certains objets et éléments de décor connus souvent seulement à travers de figurations anciennes, vitraux, plaques de fondation, linteau sur un élément d'architecture... Le tombeau que l'évêque de Chalon fit exécuter, sans nul doute par un grand sculpteur travaillant pour la cour de Bourgogne, à la mémoire de son père dans l'église, aujourd'hui disparue, des Carmes de Dijon est une preuve des goûts artistiques très sûrs et des moyens financiers de Jean Germain. Ont été également été rassemblés, pour cette communication de Jean-Bernard de Vaivre, les nombreuses plaques gravées, disséminées dans tout le diocèse, attestant les consécrations d'églises par un prélat actif.

Éric Burkart a étudié "La production littéraire de Jean Germain". Outre les textes mentionnés jusqu'ici, il recense une collection de sermons, deux discours au concile de Bâle, plusieurs traités, disparus mais aux intitulés cités par l'évêque de Chalon dans une énumération de sa main et, évidemment, ses grandes œuvres comme *la mappemonde spirituelle*, *le Liber de virtutibus*, *les remonstrances d'Hesdin*, *le discours du voyage d'Outremer*, *les sept psaumes de la pénitence allégorisés*. Eric Burkart a, enfin et surtout, dressé la liste exhaustive de tous les manuscrits qui en sont connus à ce jour, présentés en un tableau dans une annexe.

Le volume s'achève par une édition de cinq textes et prologues destinés à montrer la manière de composer et d'écrire de Jean Germain, comme la *Remonstrance à Philippe le Bon*, à Hesdin, en 1437.

En dépit de la diversité des auteurs des contributions, ce recueil présente une unité évidente. Publié grâce aux soins attentifs de Jacques Paviot qui en avait pris l'initiative, doté d'illustrations en couleurs de qualité et sorti moins de quinze mois après la tenue de la rencontre de Chalon, ce livre constitue la somme des connaissances actuelles sur ce prélat bourguignon.